XI

NOTES DE LATIN MÉDIÉVAL

PAR LE R. P. M. HUBERT, O. P.

SOMMAIRE. — *Le premier chapitre du premier volume de la* Dogmengeschichte der Frühscholastik[1] *que vient de publier Mgr A. M. Landgraf contient, aux pages 20 à 29, sous le titre* Die Sprache der Frühscholastischen Theologie, *une contribution à l'étude du latin médiéval, essentiellement consacrée aux innovations de vocabulaire, sur laquelle il semble opportun d'appeler l'attention en y joignant quelques remarques : nécessité de distinguer le latin scolastique du latin ecclésiastique ; existence d'un quasi-interdit d'innover en latin théologique ; enquête sur l'origine et l'usage du sigle* ly.

LATIN SCOLASTIQUE ET LATIN ECCLÉSIASTIQUE

Les dernières pages du chapitre ci-dessus mentionné rassemblent une centaine d'exemples d'emprunts faits par le latin ecclésiastique aux langues de la chrétienté d'occident : français, anglais, allemand, etc. Malheureusement, le plus grand nombre est extrait de sermonaires et d'une Somme Sacramentaire[2], sources qui se réfèrent plus à la pratique pastorale qu'à la spéculation théologique. On sait, en effet, que, si les prédicateurs médiévaux usaient du latin quand ils s'adressaient à un public de clercs, tous les sermons, enseignements et explications donnés au peuple, l'étaient dans le dialecte local que seul entendaient les fidèles. Cependant ces prédications faites en « langue vulgaire » nous sont en majeure partie conservées dans des documents en latin et d'ordinaire sous forme de schémas ou de réportations. Il n'est donc pas étonnant qu'en ces textes latins on rencontre un grand nombre d'expressions, de mots, de proverbes appartenant aux langues vulgaires. Quant à la Somme Sacramentaire, d'après les catalogues et ce qu'en dit Mgr Landgraf lui-même, elle n'est qu'une compila-

1. Chez F. Pustet. Ratisbonne, 1952, 302 p. in-8°.
2. Ms. Munich Clem. 22233.

tion destinée à aider le travail quotidien des pasteurs ; elle relève donc de la même remarque.

En bonne méthode linguistique, il nous semble par conséquent nécessaire de distinguer dans les sources : d'une part, les œuvres proprement spéculatives et, d'autre part, les écrits issus du ministère pastoral ou directement orientés à celui-ci. Car les auteurs de ces textes se mouvaient en des aires linguistiquement différentes. Dans le premier cas, il s'agit d'une pensée qui s'élabore, et le fait exclusivement à l'intérieur de la langue latine qu'elle modèle selon ses besoins et où elle trouve son expression complète et satisfaisante. Dans le second cas, on a le résultat d'une pensée bilingue, dont les informations scolaires, les schémas idéologiques et les raisonnements spécialisés sont latins, mais dont l'expression pratique, affective et imagée, fut sentie et élaborée selon le dialecte populaire où l'auteur s'exprimerait ou s'était exprimé.

La langue scolastique proprement dite représente un noyau plus constant, cohérent, vivant et pur au centre de la langue ecclésiastique compromise en sa périphérie avec les langues nationales. L'intéressante moisson d'exemples dont l'auteur nous présente quelques gerbes n'éclaire donc qu'indirectement la langue scolastique, mais elle introduit à des aspects, souvent pittoresques, de la langue ecclésiastique dans l'exercice de la « pastorale » quotidienne et populaire.

Un interdit linguistique

Au début du même chapitre, Mgr Landgraf nous place, au contraire, au centre de la pensée spéculante et de ses scrupules littéraires. Il enrichit, en effet, le curieux dossier des interdits linguistiques par l'indication non plus d'un interdit, mais d'un principe d'interdiction. Il s'agit de l' « autorité » d'un texte scripturaire condamnant apparemment toute innovation de langage. La version usuelle et canonisée de la Vulgate traduit les mots ἐκτρεπόμενος τὰς βεβήλους κενοφωνίας de la Ire Épître à Timothée (6, 20) par l'expression *deuitans profanas uocum nouitates*. Des théologiens ne pouvaient pas ne pas être attentifs à cette recommandation faite solennellement en fin de lettre et encadrée par les exhortations à garder le dépôt et éviter les fausses sciences. Il serait intéressant de relever, à travers le temps et les auteurs, la suite des interpré-

tations de ces quatre mots, tantôt rigoureuses, tantôt gênées, tantôt plus libérales, tantôt audacieuses et novatrices, qui furent tentées parallèlement aux initiatives linguistiques nécessitées par les exigences des méthodes et les circonstances de chaque époque. Un dépouillement des commentaires de ce verset signalerait déjà les moments où le texte gênait assez pour qu'on introduisît en « question » dans le commentaire scripturaire la discussion du principe des innovations linguistiques.

Méthode

L'heureuse manière dont Mgr Landgraf repère et souligne telles ou telles innovations de vocabulaire illustre ce que nous avons indiqué d'une phrase dans cette *Revue*[1]. Une connaissance approfondie des doctrines et de leur histoire, des problèmes et de l'évolution de leurs solutions, est indispensable pour discerner avec justesse, parmi tout ce qui n'est que rhétorique, maladresse, assemblage de hasard, tics ou fantaisies individuels, les authentiques nouveautés de formules techniques ; c'est-à-dire celles qui sont nécessitées par l'approfondissement d'une pensée complexe et délicate dont l'expression « formelle » est indispensable pour permettre à certaines pièces essentielles d'une synthèse de jouer efficacement leur rôle et d'introduire avec vérité à la réalité.

Roland de Crémone serait-il le parrain de *LY*?

Enfin, l'auteur consacre le centre de son chapitre (p. 21 à 24) à une mise au point importante sur l'apparition du mot *ly*. L'on sait, en effet, que dans les écrits de plusieurs théologiens, s'échelonnant du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, on rencontre ce mot dont le rôle est de signaler que le ou les mots qui le suivent sont à comprendre, non comme des mots s'insérant normalement dans la phrase, mais comme des termes signalés pour leur valeur sémantique ou syntaxique. Artifice de langage qu'a maintenant remplacé l'artifice typographique des italiques ou des guillemets. Ainsi on lit, par exemple, dans le commentaire de saint Jean par saint Thomas d'Aquin, Lec. I, ℣ 1 : éd. Cai (1952), n° 33 : « *Sicut platonici*

1. T. XXVII (1949), p. 211.

uolentes significare substantias separatas (puta bonum separatum uel hominem separatum) uocabant illud LY per se bonum *uel* LY per se hominem, *ideo Euangelista, uolens significare segregationem et eleuationem istius Verbi super omnia, apposuit articulum ad hoc nomen LOGOS ut si dicatur in latino* LY Verbum. »

Les résultats que présente Mgr Landgraf peuvent se résumer ainsi : 1° Il n'a jamais rencontré *ly* dans un écrit du XII^e^ siècle. — 2° Il ne l'a pas davantage rencontré chez Guillaume d'Auxerre et ne le note qu'une fois, seulement, dans la Somme dite d'Alexandre de Halès. — 3° Par contre, il le signale chez Guerric de Saint-Quentin, Richard Fishacre, Roland de Crémone, et on le relève fréquemment chez Hugues de Saint-Cher. — 4° Il conclut que le mot fut emprunté à la langue populaire de Paris, alors capitale de la pensée scolastique. Le mot serait ainsi passé de la rue aux chaires des maîtres.

Ce sondage, opéré par un familier des textes de la théologie médiévale, est de poids. Il n'est pas interdit, pensons-nous, de s'y arrêter un peu.

* * *

D'abord, voici éliminées les hypothèses fantaisistes dont Schütz se faisait l'écho à l'article *ly* de son *Thomas Lexicon*[1] : vieil italien ou l'arabe AL prononcé *ül* et donc écrit *yl* qu'on aurait lu à l'envers en raison des graphies inverses de l'arabe et des langues occidentales.

Ensuite, il n'est pas indifférent de remarquer que le seul passage de la Somme d'Alexandre de Halès[2] où Mgr Landgraf a rencontré *ly* est tiré du traité des sacrements. Or, cette partie de la Somme est désormais attribuée à Guillaume de Meliton[3], ce qui reporte le témoignage sur *ly* à au moins 1246-1248 ; il vaut donc pour l'extension du mot, mais ne peut renseigner sur ses origines.

Alexandre de Halès étant exclu, on constate que tous les auteurs mentionnés par Mgr Landgraf sont des Frères Prêcheurs ; bien plus, leur énumération recouvre la liste des premiers maîtres des

1. 2^e^ éd. Paderborn, 1895, p. 457.
2. IV Pars, q. 33, m. 3, art. 2, § 1.
3. Cf. *Prolegomena ad Summam Fratris Alexandri...*, Quaracchi, 1948, p. CCCLVI ; ou encore *Revue du Moyen Age latin*, 5 (1949), p. 340-342.

deux chaires jacobines, à Godefroid de Blèneau et Jean de Saint-Gilles près[1]. Quant à Richard Fishacre qu'on y trouve, et qui n'enseigna pas à Paris, on a pensé avec quelques raisons qu'il dut au moins faire une partie de ses études à Paris.

Voilà donc le problème des origines de *ly* comme centré sur le cloître des Jacobins. Ce que nous en savons peut-il nous éclairer? L'activité des premiers fils de saint Dominique nous est imparfaitement connue. Trop d'œuvres demeurent inédites, conservées souvent dans un unique manuscrit parfois peu accessible, pour qu'elles n'aient été jusqu'ici parcourues que par quelques rares chercheurs. Cependant, l'esprit de la première génération dominicaine se dégage assez bien. Le P. Mandonnet et d'autres historiens l'ont suffisamment bien mis en lumière pour qu'il soit inutile de le rappeler ici. Nous voudrions seulement appuyer sur quelques notes plus particulièrement parisiennes.

D'abord, on n'a pas suffisamment remarqué, pensons-nous, un des sens du geste de saint Dominique installant ses fils au sommet de la rue Saint-Jacques. Certes, Jean de Baraste et ses droits sur la chapelle Saint-Jacques n'y sont pas étrangers. Mais, quand le père des prêcheurs, à son arrivée à Paris, retire les premiers compagnons de Mathieu de France du galetas de la maison du Pont, ce n'est pas seulement pour les arracher aux longs mois de misère qu'ils venaient de connaître en leur assurant désormais un logis convenable. Il leur assure aussi bien plus d'indépendance vis-à-vis des tracasseries de la chancellerie épiscopale. L'installation des Frères Prêcheurs à la limite méridionale du Paris de Philippe-Auguste est une étape importante de la migration qui détacha les Écoles du cloître épiscopal, sis en l'île de la Cité, pour installer le centre des études sur le flanc de la colline Sainte-Geneviève. Certes, l'étonnante sympathie mutuelle des Prêcheurs et des artiens, le hasard et les possibilités de Jean de Baraste, y ont eu leur poids. Mais il n'est pas exclu que saint Dominique, qu'on voit par ailleurs mener l'expansion de son ordre avec tant de réflexion et de sens stratégique, ait délibérément voulu fixer ses frères à l'extrémité sud de Paris pour les raisons évoquées précédemment, qu'il ait, comme on

1. Les œuvres de Godefroid de Blèneau, sermons mis à part, ne sont connues que par le ms. Paris, Mazarine 180, que Mgr Landgraf n'eut peut-être pas occasion de consulter, et demeurent, évidemment, inédites. Celles de Jean de Saint-Gilles n'ont point été retrouvées.

dit, « cherché » dans ce sens et qu'en cherchant il ait trouvé l'homme de l'affaire, Jean de Baraste. On aurait là un témoignage de plus des initiatives assez indépendantes des premiers Prêcheurs.

Un autre signe de cet esprit d'audace lié à un certain goût de la nouveauté ne relève plus de l'hypothèse. Des recherches récentes[1] se rencontrent pour affirmer que des difficultés et des errements se produisirent à Saint-Jacques et provoquèrent des sanctions. Il semble maintenant acquis qu'entre 1235 et 1241 plusieurs maîtres ou bacheliers se laissèrent entraîner dans un enthousiasme pour la théologie orientale et divers courants de pensées douteuses qui, faute d'être compensé par une tradition doctrinale vigoureuse et bien assise, les amena à enseigner des thèses que réprouvèrent les autorités compétentes. La maison de Saint-Jacques avait alors plus de jeunesse que de traditions.

Son premier maître, Roland de Crémone, lui-même continue bien plus son enseignement de maître ès arts qu'il ne fait œuvre originale en science théologique. Il s'avère en ses écrits à la fois curieux et très informé des doctrines philosophiques et scientifiques, des faits observés et vécus dans la nature et la société. Par cette ouverture aux sciences profanes, il annonce maître Albert, mais en sa théologie il ne fait que répéter ses devanciers[2]. Les autres maîtres de la première génération semblent avoir porté leur effort sur la Bible, aux dépens, également, de la spéculation théologique. L'état passablement déficient du texte de la Bible en usage au début du XIII^e^ siècle[3] retint leur attention et ils se consacrèrent à des travaux philologiques, critiques et exégétiques. Il n'est que de consulter le *Répertoire des Maîtres*[4] pour constater l'importance de ce travail accompli sur la Bible par chacun d'entre eux. L'ensemble monumental que l'on conserve sous le nom d'Hugues de Saint-Cher en est l'aboutissement. Là encore les premiers Prêcheurs sortent de l'ornière.

1. Voir, à ce sujet, le compte rendu que nous en avons donné dans le *Bulletin thomiste*, t. VIII, n^os^ 315-318 (1951, p. 267-269).

2. Le commentaire de Job du ms. Paris, Bibl. nat., lat. 405, que le R. P. Antoine Dondaine a si brillamment restitué à Roland de Crémone, révèle tant par son prologue que par ses commentaires inattendus, si nourris de philosophie et de sciences, un maître plus artien que théologien. Cf. Ant. Dondaine, *Un commentaire scripturaire de Roland de Crémone, « le livre de Job »*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, XI (1941), p. 109-137.

3. Cf. C. Spicq, *Esquisse d'une histoire de l'exégèse latine au Moyen Age*, Paris, 1944, p. 165 sq.

4. P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIII^e^ siècle*, Paris, 1933. 2 vol. dans *Études de Philosophie médiévale*, t. XVII et XVIII.

Il n'est donc pas invraisemblable que, rompant avec la routine scolaire, ces maîtres aient eu aussi la modeste initiative d'adopter *ly*, comme semble le suggérer le résultat de l'enquête de Mgr Landgraf. Se heurtant quotidiennement, de par leurs travaux exégétiques, au problème d'introduire dans une phrase un mot en tant que mot sans que son sens perturbât la structure de cette phrase comme s'il en était un élément, et désirant, comme tous les scribes médiévaux, économiser de la place, ils auraient ainsi délibérément commis un « vulgarisme », et adopté le clair et court article français au cas sujet masculin en place des lourdes et variables périphrases employées jusque-là [1].

* * *

Peut-on serrer la question de plus près et se demander qui des deux premiers maîtres eut l'initiative, Roland de Crémone ou Jean de Saint-Gilles? — En âge, le second est l'aîné ; et, en théologie, il fut le maître de Roland qui commenta les *Sentences* sous lui. Mais, avant d'entrer à la Faculté de théologie et de prendre l'habit des Frères Prêcheurs, l'un et l'autre avaient derrière eux une carrière magistrale. Roland, nous l'avons rappelé, fut avec succès maître ès arts et Jean fut un médecin célèbre. Malheureusement, le commentaire de celui-ci sur les *Sentences* semble tout aussi perdu que ses commentaires scripturaires ; et *ly* est trop un instrument de travail précis pour qu'on puisse tirer argument de son absence dans les rares sermons attribués avec certitude à Jean de Saint-Gilles.

Nous avons, par contre, dans le ms. Paris Mazarine 795, les *Quaestiones super IV Libros Sententiarum* [2] de Roland de Crémone. On les date normalement de 1228-1230. *Ly* s'y rencontre sous la graphie *li*. Ainsi, dans le long extrait du fol. 16 cité par Ehrlé [3], on

1. Quand donc le R. P. Antoine Dondaine tire argument de la présence de *ly* dans le *Tractatus contra Graecos*, rédigé en 1252 par un Frère Prêcheur du couvent de Constantinople, pour conclure à l'origine française de cet auteur, il rejoignait les conclusions de Mgr Landgraf. Voici, du reste, ce texte intéressant pour la suite de ces remarques : « ... sumitur *le* « per » causatiue aut instrumentaliter : quocumque autem istorum modorum sumatur *le* « per », nusquam adamas saluatur, idest custoditur secundum eos, per ignem » (A. Dondaine. « *Contra Graecos.* » *Premiers écrits polémiques des Dominicains d'Orient*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, XXI (1951), p. 337).

2. Sur le commentaire du livre III, qui manque dans Maz. 795 et fut retrouvé à Bergame (Bibl. Civ., ms. Δ. 9. 13), voir T. Käppeli, *Kurze Mitteilungen über mittelalterliche Dominikanerschriftsteller*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. X (1940), p. 282-288.

3. Francesco Ehrle, *S. Domenico, le origini del primo studio generale del suo Ordine a Parigi e la Somma teologica del primo Maestro Rolando da Cremona*, dans *Miscellanea Domi-*

peut constater une unique et timide apparition de *li* au milieu d'abondantes locutions périphrastiques (*iste terminus* (5), *hoc nomen* (1), *ab isto adiectiuo* (1)), dont il est évident que la plupart auraient pu être remplacées sans dommage par un simple *li*. Dans le dernier cas seul, on peut considérer la précision comme nécessaire.

Le passage du fol. 16 nous apprend autre chose que cette apparente hésitation de Roland à employer *ly*. Il contient une réflexion sur l'usage même du mot. Nous l'avions déjà signalée[1] après Ehrle ; et Mgr Landgraf ne manque pas de la relever. Elle vaut d'être citée et replacée dans son contexte pour bien en circonscrire la portée. Roland traite là du problème central de la méthode théologique : que peut-on dire de Dieu? Examinant des cas concrets, il montre qu'en un certain sens, on peut, contre la tradition du Symbole dit de saint Athanase, attribuer aux Trois Personnes de la Sainte-Trinité des adjectifs au pluriel, encore que ceux-ci se réfèrent à des qualités de la Nature Divine qui, par conséquent, sont inadditionnables quand on les considère dans leurs hypostases, les Trois Personnes ayant une Nature nécessairement unique puisque infinie et absolue : *Apud fideles, si utamur, ad cautelam dicamus eis tales possunt recepi « III Omnipotentes », « III Vere Persone aliqui boni » si ibi intelligatur articulus. Gallici intelligunt ibi* li, *Lombardi* lo *et ita de aliis gentibus. Et aliter non recipiant tales, ut ex uirtute articuli sciatur quod distinctiue sumuntur illa nomina. Apostoli in Sinbolo non intellexerunt* li *uel* lo *uel alium articulum ; et ideo dixerunt « non III Omnipotentes »*. Certes, Maître Roland ne traite pas là de l'usage scolastique de *li ;* mais ce texte prouve qu'il est sensible à l'utilité et à la valeur sémantique et idéologique de l'article qu'il a rencontré dans les langues romanes vivantes de son temps. On a donc lieu de penser que l'emploi qu'il fait de *li* quelques lignes plus haut, ou dans le reste de son œuvre, n'est pas le fait d'un langage inconscient ou irréfléchi.

Nous arrivons donc à une conclusion modeste, mais assez sûre : le premier maître chez qui Mgr Landgraf a rencontré l'usage de *ly* est conscient de la valeur idéologique et méthodologique de l'article. Ce Bolonais, théologien quelque peu d'occasion et hors série,

nicana, 1923, p. 85 à 134. L'extrait se trouve en note 3, page 104 (22) et se poursuit jusqu'à la p. 106.

1. *Revue des Études latines*, XXVII (1949), p. 223.

est donc peut-être l'instigateur de l'adoption par la scolastique de l'article français *li*.

* * *

Évidemment, l'étude de *ly* est loin d'être épuisée avec ces quelques notes. — Il faudrait voir si, antérieurement à Roland, les artiens n'auraient pas usé de *ly*, par exemple dans les exercices de lecture du Trivium. Il faudrait expliquer l'orthographe la plus courante, avec *y* : s'agit-il d'une nuance de prononciation scrupuleusement notée[1], ou d'une fantaisie de scription, ou d'une manière de mettre « en italique » un mot qui n'est pas latin? Il faudrait vérifier et approfondir la remarque de Thurot[2] : « L'article français est fréquemment employé par les scolastiques. Les grammairiens n'y font pourtant jamais allusion. » Il faudrait, encore, contrôler la fidélité des éditions imprimées, anciennes et modernes, qui d'ordinaire prennent passablement de liberté avec l'orthographe des manuscrits quand ce n'est pas avec le texte lui-même ; cette insuffisance de rigueur oblige à ne rien accepter que sous bénéfice d'inventaire, surtout quand n'est en jeu qu'un mot d'aussi peu d'importance que *ly*. Il faudrait, même, faire remonter la méfiance méthodique plus haut en vérifiant les traditions manuscrites, les copistes prenant assez de liberté avec les « mots outils » et les remplaçant assez souvent par un synonyme ; par là verrait-on peut-être résolues des variations assez inattendues dans les œuvres de certains auteurs qui ne seraient alors que des infidélités de scribes. Il faudrait suivre dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, puis dans la basse scolastique, la fortune de *ly*. Par là, on pourrait discerner l'origine de l'usage si fréquent qu'en fait Cajétan : est-ce chez lui un propos délibéré de retourner à une pratique commode des temps passés, ou n'est-ce pas le fait d'une fidélité commune à une tradition ininterrompue? Il faudrait procéder à des sondages dans les milieux éloignés des théologiens de Paris soit par la matière (les juristes, par exemple), soit par la distance[3].

1. C. Thurot, *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Age*, Paris, 1869, p. 146.

2. *Ibid.*, p. 192, n. 2.

3. En ce dernier cas, le R. P. Antoine Dondaine nous signale obligeamment que les auteurs catalans emploient en latin l'article *el* et qu'il considère ce fait comme une autre preuve de l'origine vulgaire du latin *ly*.

Il faudrait, enfin et surtout, étendre l'enquête à la seconde moitié du XIII^e siècle pour déterminer l'extension exacte que prit le mot une fois « lancé » par les exégètes jacobins. A considérer une cinquantaine de cas que nous avons, occasionnellement, relevés jusqu'à présent, nous constatons provisoirement les faits suivants dans l'usage que saint Thomas fait de *ly* : 1° *ly* précède toujours immédiatement le mot commenté et s'oppose par là aux locutions périphrastiques avec un démonstratif, où celui-ci en est séparé par un mot spécifique ou général. 2° Parallèlement à *ly*, saint Thomas emploie, en effet, une série d'expressions du type *hoc nomen*, *hoc adiectiuum*, *hoc aduerbium*, *hoc relatiuum*, *hoc terminus*, *haec locutio*, *haec dictio*, *haec propositio*, etc., où *iste* apparaît souvent à la place de *hic*, mais moins fréquemment. Ces expressions sont bien plus anciennes, elles viennent des grammairiens et des commentaires scripturaires qu'ils ont inspirés. Une étude poussée de *ly* ne saurait se faire sans une comparaison avec ces locutions, car l'importance de *ly* se mesurera à la proportion dans laquelle son emploi exclut le leur. Chez saint Thomas, ces expressions périphrastiques sont déclinées selon les exigences syntaxiques de la phrase. 3° Au contraire, dans tous les emplois rencontrés de *ly*, celui-ci a toujours une fonction grammaticale demandant le nominatif. Faut-il voir là une preuve que saint Thomas continuait à considérer que *ly* était le cas sujet masculin singulier de l'article français? Eût-il employé *le* si la syntaxe latine eût exigé, dans la phrase, un accusatif? Ou bien ne fait-il là que continuer l'usage des premiers maîtres jacobins? — La comparaison avec quelques textes contemporains, où l'on rencontre *le*, n'est pas entièrement satisfaisante[1]. Comment

1. Le texte du *Contra Graecos* transcrit par le R. P. Ant. Dondaine (voir plus haut, p. 313, n. 1) comporte deux fois *le* en sujet de verbe passif. Un texte de Michel de Marbais, cité par Thurot (*op. cit*, p. 192), donne *le* employé quatre fois après la proposition *cum*. La finale, perdue en grec, du commentaire de Proclus sur le Parménide, que nous conserve la traduction attribuée à Guillaume de Moerbecke et qui fut publiée par R. Klibanski (*Ein Proklos-Fund und seine Bedeutung*, dans *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*. Jahrgang 1928-1929, 5. Abhandlung., Heidelberg, 1929, 41 p.), p. 38 sq., contient huit emplois de *le* ; dans sept cas, *le* est joint à un sujet de proposition infinitive et serait bien un accusatif ; mais le huitième est un sujet du verbe *est*. Ici encore, on ne peut pas exclure à priori que l'éditeur, comme le plus grand nombre de ceux qui publient des textes scolastiques, n'ait pas normalisé l'orthographe, et aucun des manuscrits n'est immédiatement accessible pour qu'on vérifie. Enfin, le R. P. Hyacinthe Dondaine nous communique le texte suivant, où l'emploi est encore formellement contraire à la déclinaison française ; mais évidemment l'auteur est Anglais, Guillaume de Méliton (*Quest. De cognitione Dei*, ms. Toulouse 737, fol. 20 R^a) : « alia est ratio infiniti siue immensi secundum quod dicitur de Deo et secundum quod dicitur de creatura. Secundum autem quod dicitur de creatura, dicitur

alors entendre cette alternance de *ly* et de *le*? Est-ce la permanence de la déclinaison française? N'est-ce que la fantaisie des goûts personnels en une matière considérée comme indifférente? Il y a-t-il là un phénomène de conformisme ou de traditions de telle ou telle école? Assiste-t-on à une résurgence du dialecte maternel de chaque auteur? — Les faits ne sont pas assez nombreux, ni assez paléographiquement assurés, pour qu'on puisse répondre.

Dans le cas de Guillaume de Moerbecke, il faudrait, en outre, tenir compte de ce qu'il traduit du grec ; ses *le unum*, *le ens*, décalquent τὸ ἕν, τὸ ὄν. Mais, à supposer qu'il eût eu souci de rendre le neutre τὸ, quelle forme eût-il choisie dans l'article français, qui n'en comporte point : *li*, actif comme un nominatif, ou *le*, plus usuel et moins caractérisé? Là encore la psychologie du traducteur, quand il est soucieux de fidélité littérale et de méthode stricte, est d'importance, mais difficile à pénétrer. On ne peut pourtant, dans une étude de l'extension de *ly*, négliger l'ample et conséquente littérature des traductions. Car, au moment même où *ly* obtenait ses lettres de noblesse scolastique, venait de débarquer à Paris, pour y prendre ses grades, un jeune dominicain allemand dont l'enseignement novateur et entraînant allait orienter les ardeurs des maîtres et des étudiants parisiens vers l'étude des écrits et des doctrines arabes, juives et grecques. Albert le Grand avait ouvert un champ nouveau et vaste, celui des traductions et des commentaires philosophiques ou scientifiques, aux utilisations possibles d'un *ly* français nationalisé latin pour les besoins de l'exégèse scripturaire.

Fr. M. HUBERT, o. p.

infinitum « cuius quantitatem accipientibus semper est aliquid extra sumere ». Quo notatur partitio ipsius quanti in se siue statu uel fine ; unde *le* « cuius » est partitiuum extra quod est aliquid semper sumere in ipso infinito. Secundum autem quod dicitur de Deo, dicitur infinitum cuius quantitatem accipientibus, etc... *le* « cuius » non est partitiuum sed simpliciter relatiuum. »